



**Rapport de la commission des pétitions et des grâces
au Grand Conseil**

concernant

**une pétition acceptée lors de la Session des jeunes, "Halte
aux déchets sauvages. Pour des lieux publics propres!"**

(Du 13 janvier 2015)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

1. INTRODUCTION

Lors de ses séances des 18 novembre et 9 décembre 2014, et 13 janvier 2015 pour l'adoption de son rapport, la commission des pétitions et des grâces (ci-après: la CPG) a examiné la pétition acceptée lors de la Session des jeunes du 11 septembre 2014, intitulée "Halte aux déchets sauvages. Pour des lieux publics propres!" (ci-après: la pétition).

M. Laurent Favre, conseiller d'Etat, chef du DDTE a assisté à la première séance de la commission à ce sujet.

Lors de cette première séance, la commission a également reçu une délégation des pétitionnaires, composée de MM. Théophile Ischer et Romain Dubois.

Composition de la commission

Présidente:	M ^{me}	Sylvie Fassbind-Ducommun, socialiste
Vice-président:	M.	André Obrist, libéral-radical
Rapporteure:	M ^{me}	Mary-Claude Fallet, libéral-radical
Membres:	M.	Jean-Daniel Ribaux, socialiste
	M.	Daniel Huguenin-Dumittan, socialiste
	M.	Jean-Bernard Wälti, libéral-radical
	M.	Alain Gerber, libéral-radical
	M ^{me}	Gabrielle Würgler, Verts
	M.	Olivier Forel, POP-SOL
	M.	Marc Schaefroth, UDC
	M.	Lucas Fatton, UDC

2. PETITION

Le 11 septembre 2014, les jeunes parlementaires de la Session des jeunes ont accepté la pétition suivante par 63 voix contre 23, et 14 abstentions:

Pétition "Halte aux déchets sauvages. Pour des lieux publics propres!"

Nous prions le Grand Conseil de prendre des mesures afin de faire respecter l'ordre et la propreté des lieux publics en privilégiant la sensibilisation dès le plus jeune âge par exemple en organisant des journées de nettoyage de la voie publique.

Des mesures punitives comme des amendes et du travail d'intérêt général en heures de nettoyage des lieux publics sont aussi désirés si la sensibilisation et la mise à disposition d'un nombre suffisant de poubelles ne suffisent pas.

Nous demandons la transformation des poubelles "conventionnelles" en poubelles "sélectives".

Premier signataire: Romain Dubois.

Autres signataires: Alexis Auchlin, Catherine Horner, Camille Gretillat, Léo Besso, Florian Gretillat, Céline Bourgeois, Cindy Horner, Margaux Deagostini, Michel Horner, Daniel Dubois, Florence Ruchti, Laurence Dubois, Danièle Duvanel, Sera Pantillon, Philippe Duvanel, Eduardo Prates, Jonathan Kiener, Virginie Russo, Eleonora Solinas, Erica Lentulo, Sofia Lovat, Theophile Ischer, Maeva Tschopp, Valentine Vögele et Kimberley Gerber.

Cette pétition a été transmise à la commission des pétitions et des grâces par le bureau du Grand Conseil, par courrier du 30 septembre 2014.

3. TRAITEMENT DE LA PETITION PAR LA COMMISSION

Lors de la séance du 18 novembre 2014, la commission a accepté d'étudier la pétition fusionnée (2, 10 et 14) "Halte aux déchets sauvages. Pour des lieux publics propres!". La commission a souhaité connaître la position du Conseil d'Etat à ce propos et a également auditionné une délégation des pétitionnaires. Elle a ainsi obtenu les informations suivantes:

- Sensibilisation des jeunes quant au dépôt des déchets et leur tri:

un certain nombre de projets existent déjà au niveau des écoles. Les communes elles-mêmes font de la communication en ce sens. Certains commissaires souhaiteraient toutefois qu'une incitation supplémentaire soit faite par le gouvernement. Le conseiller d'Etat répond que cela est déjà le cas par le biais du SENE¹, qui veille à améliorer la communication. L'information à la population est le fruit de la collaboration entre le canton et les communes. Il n'y a donc que peu ou pas d'action cantonale possible en la matière (compétence communale).

- Actions punitives en cas de souillage du domaine public:

cela ne relève pas de la compétence cantonale. Ce sujet est actuellement traité sur le plan fédéral dans le cadre de l'initiative parlementaire Bourgeois.

¹ Service de l'énergie et de l'environnement.

- Transformation des poubelles traditionnelles en poubelles sélectives:

cette thématique est du ressort des communes. En l'occurrence, ces dernières – ainsi que les commerces et les gares – prennent déjà les mesures adéquates pour traiter ce problème. Le nécessaire est fait, et n'est pas de compétence cantonale.

La pose de panneaux publicitaires concernant les déchets, ainsi que les poubelles de tri aux arrêts de bus sont du ressort communal. TransN n'a pas encore acquis le concept des poubelles de tri sélectif dans les bus.

3.1. Audition d'une délégation des pétitionnaires

MM. Théophile Ischer et Romain Dubois développent les trois souhaits relatés dans la pétition. Ils précisent que les jeunes sont dérangés de constater des déchets sur les lieux publics, que ce soit en ville, dans la nature, ou au bord du lac. L'évaluation de la communication faite dans les écoles est jugée insuffisante. Les mesures punitives visées sont laissées à la libre appréciation de la commission. Les pétitionnaires suggèrent d'améliorer la sensibilisation par l'installation de poubelles de tri, ce qui serait déjà une mesure d'incitation.

3.2. Avis du Conseil d'Etat

Sur la base des arguments cités sous le point 3 ci-dessus, le Conseil d'Etat n'est pas favorable à l'entrée en matière sur cette pétition, pour des raisons de compétence, bien que le souci soit partagé par le gouvernement.

3.3. Avis de la commission

La commission déplore les incivilités commises à propos des déchets sauvages. Toutefois, selon les informations reçues, les diverses propositions ne relèvent pas de la compétence cantonale mais communale. La commission rejoint dès lors la position du Conseil d'Etat de ne pas entrer en matière quant à cette pétition.

4. CONCLUSION

A l'unanimité des membres présents, la commission se détermine donc pour le classement de la pétition, et propose au Grand Conseil d'en faire de même.

Le présent rapport a été adopté à l'unanimité des membres présents, le 13 janvier 2015.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.

Neuchâtel, le 13 janvier 2015

Au nom de la commission
des pétitions et des grâces:

La présidente,
S. FASSBIND-DUCOMMUN

La rapporteure,
M.-C. FALLET